

## Modification du règlement intérieur

### Rapport n° CP/2014/56

#### Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

#### Résumé :

La question de l'accès et du maintien dans le logement est au cœur des préoccupations des Bas-Rhinois en situation de précarité. Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) constitue à ce titre l'un des outils les plus pertinents pour répondre à leurs besoins.

La mobilisation de cet outil en faveur de la lutte contre les exclusions a fortement impacté l'équilibre du budget consacré à ce dispositif par les différents partenaires. Pour 2014, la progression régulière des dépenses pourrait générer un déficit.

L'objet de ce rapport est de proposer les mesures à mettre en place afin de garantir l'équilibre budgétaire pour le budget 2014. Ces mesures ont été élaborées avec les partenaires financiers du FSL.

Depuis la décentralisation de sa gestion le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) bas-rhinois a développé des outils d'insertion par le logement en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Ce dispositif est soumis depuis deux ans à des tensions budgétaires du fait notamment d'une progression régulière des dépenses liées à la précarisation des personnes.

En 2014, cette tension pourrait générer un déficit de l'ordre de 148 000 €. L'objet de ce rapport est de proposer les mesures qui permettent d'éviter ce déséquilibre.

### **1) Le plan de maîtrise budgétaire FSL a permis de rétablir l'équilibre en 2013 mais 2014 devrait être déficitaire de 148 000 €**

Le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement a fait l'objet en 2013 de modifications importantes permettant d'assurer l'équilibre financier du dispositif (déficit de 1,9 M€). Cet exercice a été réalisé en agissant sur les plafonds d'attribution, le montant des aides financières aux usagers, le gel des tarifs aux opérateurs, la revalorisation de la participation financière de la CAF (+0,3 M€) et de celle du Département (+0,7 M€) : soit +0,9 M€ de baisse de dépenses en rendant les dispositifs moins avantageux et 1 M€ d'augmentation de recettes.

Malgré ces efforts, l'exercice 2014 devrait connaître un nouveau déficit, du fait :

- D'une augmentation des dépenses, notamment celles relatives aux aides favorisant l'accès dans le logement (+12%) et celles liées aux impayés d'énergie (+12%).  
**Les dépenses 2014 devraient ainsi s'élever à 6,543 M€.**
- Non couvertes par les recettes qui devraient s'élever en 2014 à **6,395 M€** (4,985 M€ de contributions financières et 1,41 M€ de remboursement de prêts et annulations de décisions).

En 2014, le déficit, dans un scénario « fil de l'eau », devrait donc s'établir à 148 000 €.

**2) Les mesures proposées pour rétablir l'équilibre financier visent exclusivement les conditions de financement des opérateurs de l'accompagnement social**

Le FSL bas-rhinois est caractérisé par une part importante des dépenses consacrées aux dispositifs d'accompagnement social. Ainsi, dans le budget 2013, cette part s'élève à 51 % des dépenses. Les 49 % restant concernent les aides financières directes aux usagers. Les propositions s'articulent autour de 3 leviers :

**a) La baisse des dotations aux associations réalisant les accompagnements sociaux dits « classiques » :**

L'ensemble des opérateurs concernés ont été rencontrés pour évoquer les hypothèses de baisse des dotations de fonctionnement. Les échanges font apparaître qu'une baisse de 5 % des tarifs d'accompagnement en 2014 reste acceptable pour ces opérateurs.

**b) La baisse des tarifs finançant les mesures d'accompagnement social spécifique (logement d'insertion, intermédiation locative, Pass accompagnement) et de l'aide à la gestion locative (AGL) :**

Ces tarifs sont fixés par le règlement intérieur du FSL. A l'instar de ce qui est proposé pour les tarifs des opérateurs de l'accompagnement social dit « classique » et par mesure d'équité, il est proposé d'appliquer la même baisse des tarifs de 5 %.

**c) La baisse du financement par le FSL des résidences sociales:**

Le FSL a vocation à financer les accompagnements individuels vers le logement. Or, il s'avère que le FSL bas-rhinois finance les accompagnements mis en œuvre par 3 organismes (ARSEA, Fondation Saint Vincent de Paul et Home Protestant) au sein des résidences sociales (ADOMA à Strasbourg, Foyer Saint Charles à Schiltigheim et Foyer Home Protestant à Strasbourg).

Ce financement s'élève à 135 000 €. Il est proposé une baisse de 50 % du tarif.

Les mesures ont été déclinées en comité d'orientation du FSL dans sa séance du 12 novembre 2013. Le comité de pilotage du PDALPD a émis un avis favorable à ces évolutions du règlement intérieur du FSL lors de sa réunion du 12 décembre 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve les mesures prises pour atteindre l'équilibre financier du Fonds de Solidarité pour le Logement et déclinées dans le présent rapport ;*
- *adopte le règlement intérieur du FSL et son annexe annuelle joints au présent rapport ;*
- *décide que son entrée en vigueur s'effectuera au 1er janvier 2014.*

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL